

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1891-1892.

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE JANVIER.

FEUILLETON AU 10 FÉVRIER 1892.

PÉTITIONS SUR LESQUELLES LA COMMISSION A STATUÉ.

- | Numéros<br>du<br>feuilleton. | Numéros<br>du registre des<br>pétitions.                    |  |
|------------------------------|---|--|
| 1.                           | 6738.   | <p>Par pétition datée de Liège, le 29 décembre 1891,<br/>Le président et le secrétaire de la « Fédération des associations ouvrières chrétiennes de la province de Liège » demandent que l'indemnité mensuelle accordée aux familles de miliciens soit portée à 20 francs.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.</i></p>  |
| 2.                           | 6739.   | <p>Par pétition datée de Cherain,<br/>Des conseillers communaux de Cherain demandent itérativement le transfert de la gare de Gouvy.</p> <p style="text-align: center;"><i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i></p>   |
| 3.                           | 6741.<br>6784.<br>6801.<br>6806.<br>6814.<br>6835.<br>6843. | <p>Par pétition datée d'Anvers, le 13 janvier 1892,<br/>Le président et le secrétaire de la société « De Lelietak », à Anvers, réclament l'établissement d'une université flamande ou la création d'une section flamande près d'une des universités de l'État. Ils demandent, en outre, de faciliter l'épreuve d'admission à l'École militaire, l'École des mines, etc., en langue néerlandaise.</p> <p style="text-align: center;"><i>Même pétition des membres du comité et de membres</i></p> |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétillons.
------------------------------	--

des sociétés : « Antwerpen's Conscience's Kring », « De Beschaving », « Hoop en Liefde », « Conscience's Gezelschap », « De Vrienden van Conscience », « Algemeene Bond der Bekwaamheidskiezers (1<sup>ste</sup> wijk) », « Vrede », « Eigen Taal eigen Zeden », « Nederduitsche Bond », « Gilde der Antwerpsche Ambachtslieden » d'Anvers; « De IJzeren Arm », de Borgerhout; « Vlaamsche Burgersgilde », de Boom; « Vlaamsche Katholieke Bekwaamheidskiezersbond », de Borgerhout; « Vlaamsche Broederbond », « Het Vlaamsch-Vrijzinnig Studentenverbond », « De Vrije Vlamingen », de Bruges; « De Distel », « De Vlaamsche Wacht », « De Veldbloem », de Bruxelles; « Demergilde », de Hasselt; « 't Zal wel gaan », de Gand; « Davidsfonds », de Heyst-op-den-Berg; « De Vlaamsche Jongens », de Hingene; « De Jonge Tooneelliefhebbers », de Koekelberg; « Voor onze Taal », de Liège; « Rust-Roest », de Lierre; « Met Tijd en Vlijt », « Vlaamsche Voorwacht », de Louvain; « Vlaamsch Mannenkoor », de Merxem; « Sinte-Cecilia », de Reeth; « Nut en Vermaak », de Saint-Trond; « De Jonge Tooneelliefhebbers », de Schaerbeek; « Conscience's Kring », de Sinay; « In Vlaanderen Vlaamsch », de Stekene; « Davidsfonds », de Waereghem; « De Vlaamsche Vrienden », de Waarloos; « De Gildebroeders », « Gilde van Sint-Sebastiaan », « Afstammelingen der Boeren van 1798 », « De Vrije Antwerpenaren », « Snellaertskring », de Gand; d'habitants d'Anvers, Wilrijk, Lierre et d'une localité non dénommée; de membres de la société « Vrede », d'Anvers; de membres de la société « De Drie Akkers », d'Eeckeren; du président et du secrétaire de la section du « Davidsfonds », de Hasselt; du président de la société « De Coremansvrienden », de Waereghem; de membres du « Katholieke Kring », de Mortsel; du secrétaire de la « Vlaamsche Wacht », d'Anvers; de membres de la société « Jan-Frans Willems », d'Anvers; de la « Brabantsche Studentengilde », de Louvain; d'une société non dénommée; du président et du secrétaire de la section du « Davidsfonds », de Saint-Trond; du président et du secrétaire des sociétés « Jong Vlaanderen », et « Tooneelafdeeling van Jong Vlaanderen », de membres des sociétés « De Klauwaartzonen », à Anvers; « Vlaamsche Penning », à Berchem lez-Anvers; « De

Numéros  
du  
feuilleton.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

Vlaamsche Kunstminnaars », de Borgerhout; d'habitants d'Anvers et de Lierre; de membres du « Vlaamsche Katholieke Normalistenbond », de Malines; de membres des sociétés « De Rupelzonen », de Niel; « Sinte-Cecilia », de Puers; de membres de la « Katholieke Burgersgilde », de Bruges; des président et secrétaire de la « Vlaamsche Taalgilde », d'Alost.

*DÉCISION : Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de la Guerre.*

4.      6745.      Par pétition datée d'Aeltre, le 13 janvier 1892,  
6776.      Le sieur Bruyneel, instituteur communal, à Aeltre, propose une modification à la loi sur la pensions des instituteurs communaux.

Même pétition d'instituteurs communaux d'Aeltre Cortemarck, Hooghelede, Eecloo, Gand, Gilly, Heusden, Landegem, Ledeborg, Maeter, Mesnil-Église, Mont-St-Amand, Nivelles, Vlierzele, Over-Repen, Synghem, Zeveren, Mariakerke lez-Gand, Nederzwalm; de membres du cercle « Hoop in de toekomst », d'Audenarde; d'instituteurs communaux du canton de Thielt.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

5.      6747.      Par pétition datée de Huy, le 8 janvier 1892,  
L'administration communale de Huy réitère la protestation qu'elle a formulée contre le projet de M. Van Hoegaerden tendant à capter les eaux du Houyoux pour les diriger vers l'agglomération bruxelloise.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

6.      6753.      Par pétition datée de Bruxelles, le 13 janvier 1892,  
Le secrétaire de la société « De Distel », à Bruxelles, prie la Chambre de donner suite à la demande formulée par le « Nationaal Vlaamsch Verbond », tendant à empêcher l'emploi, dans les établissements d'instruction de l'État ou dans les écoles subventionnées par le Trésor public, d'ouvrages antipatriotiques. Il demande, en outre, que la loi du 15 juin 1883 sur l'enseignement moyen reçoive une application stricte et complète.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

7.

6755.

Par pétition datée de Bruxelles, le 13 janvier 1892,  
Le sieur Verhoeven, facteur des postes, à Bruxelles,  
demande que les facteurs des postes soient admis à  
bénéficier des dispositions de la loi du 7 août 1889 sur  
les habitations ouvrières.

Même demande d'un facteur des postes de Bruxelles.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Chemins de  
fer, Postes et Télégraphes.*

8.

6757.

Par pétition datée de Verviers, le 13 janvier 1892,  
La veuve Servais, aubergiste, à Verviers, se plaint  
d'avoir été contrainte de fermer son auberge sous  
prétexte qu'elle est de nationalité étrangère. Elle  
demande que l'interdiction dont elle est frappée soit  
levée.

DÉCISION : *Ordre du jour.*

10.

6758.

Par pétition datée du 12 janvier 1892,  
Le sieur Boëns se plaint que la rue des écoles de la  
Vilette, à Marcinelle, ne reçoive aucune réparation en  
dépit des réclamations qu'il a adressées. Il indique un  
moyen de l'indemniser du préjudice que lui cause le  
mauvais état de cette voie, où il a construit plusieurs  
maisons dont il est propriétaire.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Industrie et des Travaux publics.*

10.

6759.

Par pétition datée de Bettincourt, le 13 jan-  
vier 1892,

Le sieur Gens, à Bettincourt, réclame l'intervention  
de la Chambre auprès de M. le Ministre de l'Agric-  
ulture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour  
qu'une suite favorable soit donnée à la pétition qu'il a  
adressée à ce haut fonctionnaire dans le but d'obtenir  
le paiement d'un reliquat de compte.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Industrie et des Travaux publics.*

11.

6760.

Par pétition datée de Thollembeek, le 17 jan-  
vier 1892,

Des habitants de Thollembeek réclament l'interven-  
tion de la Chambre pour obtenir la transformation, en

Numéros  
du  
feuilleton

Numéro  
du registre des  
pétitions.

halte, du point d'arrêt établi dans cette commune sur la ligne de Gand à Braine-le-Comte.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

12. 6761. Par pétition datée d'Anvers, le 31 décembre 1891,  
6786. Le président et le secrétaire de la « Vlaamsche  
6804. Wacht », d'Anvers, demandent que, conformément  
6810. aux articles 99 et 100 des lois des 8 mai 1848 et  
6831. 13 juin 1853, les prescriptions de la loi du 2 mai 1889 sur l'emploi de la langue flamande en matière répressive soient observées en ce qui concerne toute la plaidoirie devant les conseils de discipline de la garde civique dans les provinces de Flandre occidentale, de Flandre orientale, d'Anvers et de Limbourg, ainsi que dans les arrondissements de Bruxelles et de Louvain, de même qu'en ce qui concerne les rapports et procès-verbaux pour la constatation des infractions.
- Même pétition des membres du comité et des membres des sociétés : « De Klauwaartzonen », « Eigen Taal eigen Zeden », « Nederduitsche Bond », « Voor Taal en Recht », d'Anvers ; « Vlaamsche Katholieke Bekwaamheidskiezersbond », de Borgerhout ; « Vlaamsche Broederbond », De Vrije Vlamingen », « Katholieke Burgersgilde », de Bruges ; « De Distel », « Nationaal Vlaamsch Verbond », « De Jonge Klauwaarts », Vlaamsche Wacht », « Geen Taal geen Vrijheid », De Wijngaard », Willemsfonds », de Bruxelles ; « 't Zal wel gaan », de Gand ; « De Brabantse Leeuw », d'Ixelles ; « De Jonge Tooneelliefhebbers », de Koekelberg ; « Vlaamsch Grievencomiteit », de Lede ; « Voor onze Taal », de Liège ; « Nederduitsche Burgerskring », « Vlaamsche Voorwacht », « Davidsfonds », de Louvain ; « De Vlaamsche Leeuw », de Molenbeek-Saint-Jean ; « Willemsfonds », de Nieuport ; « De Jonge Tooneelliefhebbers », de Schaerbeek ; « In Vlaanderen Vlaamsch », de Stekene ; « Davidsfonds », de Termonde ; « Davidsfonds », de Vilvorde ; « Davidsfonds », de Waereghem, « Willemsfonds », d'Ypres ; des membres du comité et des membres de la section du « Davidsfonds », de Diest ; des président et secrétaire de la « Veldbloem », à Bruxelles ; de la section du « Davidsfonds », à Bruxelles ; de la section du « Willemsfonds », de

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

Gand; des membres de la société « Vlaamsche Penning », à Berchem lez-Anvers; d'habitants de Borgerhout, Grand-Bigard, Louvain.

*DÉCISION : Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de la Justice.*

13. 6763. Par pétition datée de Tarcienne, le 18 janvier 1892,

Le sieur Servais, à Tarcienne, réclame l'intervention de la Chambre auprès de M. le Ministre des Finances, afin d'obtenir la restitution de pièces que l'intéressé a jointes à une demande d'emploi adressée au Ministère des Finances.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

14. 6766. Par pétition datée d'Anvers, le 31 décembre 1891,

6794. Le président et le secrétaire de la « Vlaamsche  
6809. Wacht », d'Anvers, prient la Chambre de voter, au cours  
6830. de la session actuelle, les diverses modifications qu'ils  
proposent à la loi du 3 mai 1889, sur l'emploi des  
langues en matière répressive.

Même pétition des membres du comité et de membres des sociétés : « Eigen Taal eigen Zeden », « De Klauwaartzonen », « Nederduitsche Bond », « Vlaamsch Grievencomiteit van den Nederduitschen Bond », « Kring voor Taal en Recht », d'Anvers; « Vlaamsche Broederbond », « De Vrije Vlamingen », « Katholieke Burgersgilde » de Bruges; « Nationaal Vlaamsch Verbond », « De Distel », « De Jonge Klauwaarts », « Vlaamsche Wacht », « Willemsfonds », « Geen Taal geen Vrijheid », « De Wijngaard », de Bruxelles, « 't Zal wel gaan », de Gand; « De Brabantsche Leeuw », d'Ixelles, « De Jonge Tooneelliefhebbers », de Koekelberg; « Het Vlaamsch Grievencomiteit », de Lede; « Voor onze Taal », de Liège; « Davidsfonds », Nederduitsche Burgerskring », de Louvain; « De Vlaamsche Leeuw », de Molenbeek-Saint-Jean; « Willemsfonds », de Nieuport; « De Jonge Tooneelliefhebbers », de Schaerbeek; « In Vlaanderen Vlaamsch », de Stekene; « Davidsfonds », de Termonde; « De Heidebloem », de Tirlemont; « Davidsfonds », de Vilvorde; « Davidsfonds », « Coremansvrienden », de Waereghem; « Willemsfonds », d'Ypres; d'habitants de Louvain, Grand-Bigard, Borgerhout, Tamise, Schelle; des président et secrétaire de la « Veldbloem », à Bruxelles; de

Numéros  
du  
en-tête.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

la section du « Davidsfonds », à Bruxelles ; de la section du « Willemsfonds », à Gand ; de membres de la société « Vlaamsche Penning », à Berchem.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

15. 6773. Par pétition datée de Gembloux, le 29 décembre 1891,

Des instituteurs communaux de Gembloux prient la Chambre de modifier le paragraphe 3 de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 relative aux pensions des instituteurs communaux.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

16. 6781. Par pétition datée d'Anvers, le 15 janvier 1892,  
Le sieur De Belder, à Anvers, sollicite un secours.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

17. 6782. Par pétition datée de Leke, le 19 janvier 1892,  
Le sieur Vandermarcke, instituteur communal à Leke, prie la Chambre de modifier la loi sur les pensions des instituteurs communaux.

Même pétition d'un instituteur communal de Hoorebeke-Saint-Corneille.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

18. 6787. Par pétition datée de Mons, le 10 janvier 1892,  
Le président et le secrétaire de l'« Association des brasseurs du Hainaut » prient la Chambre de modifier la loi du 19 août 1889 sur le droit de licence.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

19. 6793. Par pétition datée de Louveigné, le 19 janvier 1892,  
Le sieur Wathélet, à Louveigné, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir un secours de la commune qu'il habite.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
20.	6800.

Par pétition datée de Rebecq-Rognon, le 20 janvier 1892,

Le sieur Hiernaux, aveugle indigent, à Rebecq-Rognon, se plaint que le secours mensuel qu'il reçoit lui sera retiré à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, par application de la nouvelle loi sur l'assistance publique. Il prie la Chambre de modifier cette loi.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

21. 6807. Par pétition datée de Jabbeke, le 23 janvier 1892,  
6819. L'administration communale de Jabbeke prie la  
6844. Chambre de décider que la base de la répartition du fonds spécial, institué au profit des communes par la loi du 19 août 1889, sera le chiffre de la population fixé d'après le nombre des personnes qui ont leur résidence habituelle dans la commune.  
Même demande de l'administration communale d'Ettelghem, Oudenburg.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

22. 6816. Par pétition datée de Bruges, le 22 janvier 1892,  
6836. Le secrétaire de la société « De Vrije Vlamingen », à Bruges, demande que les langues française et néerlandaise soient reconnues nationales par la Constitution et que les lois soient votées et promulguées aussi bien en néerlandais qu'en français.  
Même pétition de membres de la Gilde « 't Vlaamsche Woord », de Roulers ; d'habitants de Saint-André lez-Bruges ; du président de la société « De Vereenigde Ambachtlieden », de Bruges ; du président et du secrétaire de la société « D'Hulster'szonen », de Thielt ; de membres du « Katholiek Kiescomiteit », de Cortemarek ; d'habitants de Bruges ; de membres de la société « Katholieke Burgersgilde », de Bruges ; du comité de la société « Coremanszonen », de Bruges ; d'habitants de Roulers ; de membres de diverses sociétés de Staden ; du président de la société « De Coremausvrienden », de Waereghem.

DÉCISION : *Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la revision constitutionnelle.*

Numéros  
du  
feuilleton.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

23.

6820.

Par pétition datée de Mouscron, le 23 janvier 1892,

Le sieur Malfaison, à Mouscron, réclame itérativement l'intervention de la Chambre pour être assisté par la Caisse de secours instituée en faveur des victimes des accidents du travail. Il sollicite subsidiairement un secours.

*Décision : Renvoi à M. le Président de la Caisse permanente de secours aux victimes des accidents du travail.*

24.

6821.

Par pétition datée de Gand, le 13 janvier 1892,

Le secrétaire de la société « Eigen heard is goud weerd », à Gand, propose des modifications à la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières.

*Décision : Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

25.

6825.

Par pétition datée d'Audenarde,

Le procureur du Roi d'Audenarde transmet une expédition de la délibération prise par l'assemblée générale du tribunal de cette ville, tendant à obtenir l'élévation à la 2<sup>e</sup> classe de ce tribunal et la création d'une 2<sup>e</sup> chambre.

*Décision : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

26.

6838.

Par pétition datée de Bruxelles, le 23 janvier 1892,

Le sieur Alwereld, à Bruxelles, demande le vote d'une loi réglant l'avancement des fonctionnaires et des employés attachés à l'administration des Chemins de fer de l'État, des Postes et des Télégraphes.

*Décision : Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

27.

6841.

Par pétition datée de Laeken, le 23 janvier 1892,

Le président de la « Vlaamsche Wacht », de Bruxelles, proteste contre le déni de justice — résultant de la violation de la loi du 3 mai 1889 sur l'emploi des langues en matière répressive — dont a été victime le sieur L. Wouters, et demande que ladite loi soit modifiée, sans retard, de telle façon que dans la

Numéros  
du  
feuilleton.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

procédure, y compris l'interrogatoire, le réquisitoire et le jugement, il doit être fait usage de la langue néerlandaise si l'inculpé, le prévenu ou l'accusé ne connaît que cette langue, ou déclare préférer l'emploi du néerlandais à celui du français.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

28.        6842.        Par pétition datée de Louveigné, le 28 janvier 1892,  
Le sieur Wathelet, ancien garde champêtre, à Louveigné, réclame l'intervention de la Chambre afin d'obtenir de cette commune une pension ou du travail pour subvenir à ses besoins.

*DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

